

Procès-verbal CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 juin 2021

Mardi 29 juin 2021 à 18 heures, le conseil municipal de la Commune de PASSY dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : Mercredi 21 juin 2021

<u>Présents</u> (17): Raphaël CASTERA-Christèle REBET- Jean FONTAINE- Annette BORDON-Alain ROGER-Belgin CETIN – André THIMJO-Delphine CHATRIAN- Clément VALENTIN- Jean-Yves DEMELUN-Vanessa TOURNIER- Rémi KLEIN-Maurice SADZOT-Patrick AMADEI-

André PASTERIS-Jacques SARTELET-Jocelyne BERRUEX

Absents représentés (14) :

Bruno VALENTIN donne pouvoir à Clément VALENTIN
Ludovic PICHON donne pouvoir à André THIMJO
Aurélie LE NAVENAN donne pouvoir à Annette BORDON
Romain BONNET donne pouvoir à Delphine CHATRIAN
Liliane DUVAL donne pouvoir à Christèle REBET
Renée TRACHEZ-GICQUEL donne pouvoir à Belgin CETIN
Véronique VIZET donne pouvoir à Alain ROGER
Lisa GROSSET donne pouvoir à Jean FONTAINE
Taouffig DOUS donne pouvoir à Raphaël CASTERA
Claire METRAL donne pouvoir à Jean-Yves DEMELUN
Céline SICOLI donne pouvoir à Vanessa TOURNIER
Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET
Fabrice DUGERDIL donne pouvoir à André PASTERIS
Sandy USEGLIO donne pouvoir à Jocelyne BERRUEX

Absents: (2) Ludwig BIANCHIN- Nadejda HANDZHIEV

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme Belgin CETIN ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Il est à noter que, en cette période d'Etat d'Urgence Sanitaire, les élus présents peuvent détenir jusqu'à 2 pouvoirs ; de plus, les pouvoirs sont comptabilisés pour calculer le quorum.

Monsieur le Maire annonce la démission de Madame Véronique NAUMOVIC, conseillère municipale de la majorité. Il la remercie pour le travail effectué à l'Office du Tourisme notamment en tant que vice-présidente, mais aussi pour son investissement et son dynamisme dans les missions culturelles et patrimoniales.

Monsieur le Maire informe ensuite l'assemblée que Madame NAUMOVIC est, selon l'ordre de la liste, remplacée par Madame Lisa GROSSET.

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter deux délibérations ainsi qu'une motion :

- *création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un besoin lié à un besoin saisonnier-sentiers de montagne
- *création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service Infrastructure Travaux et Environnement –agence postale- (application de l'article 3-I-1° de la Loi n°84-53 du 26/01/1984)
- *motion de soutien à la Fédération Nationale des Communes Forestières

Aucune opposition n'étant enregistrée, les deux délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour.

AFFAIRES GENERALES

01 / DEL2021-126: Approbation du procès-verbal - Conseil municipal du 27 mai 2021

Monsieur le Maire demande aux élus d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

Le budget supplémentaire principal 2021 ainsi que les budgets supplémentaires annexes sont présentés à l'assemblée par Alain ROGER.

Celui-ci explique que le budget supplémentaire consiste en la reprise de l'excédent budgétaire constaté lors du Compte Administratif, auquel s'ajoute quelques nouvelles dépenses.

02 / DEL2021-127 : Budget supplémentaire 2021 - Budget principal

Budget Principal	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	3 080 842.17 €	3 080 842.17 €
Investissement	5 095 103.49 €	5 095 103.49 €
Total	8 175 945.66 €	8 175 945.66 €

Concernant la ligne des acquisitions foncières, Alain ROGER explique qu'une dépense de 530 000€ avait été inscrite au Budget Primitif afin d'acquérir les locaux de Poste Habitat situés face à la cuisine centrale mais que les négociations n'ayant pu aboutir, cette somme a été déduite ainsi que d'autres acquisitions telles que la boucherie de la Freille. Il précise à ce sujet que contrairement à ce qui a été dit ou écrit dans la presse, la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption, les propriétaires l'ayant contactée en tout premier lieu.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un budget bien maitrisé, auquel seuls quelques ajustements ont été nécessaires, et notamment l'achat d'une nouvelle dameuse pour la station de Plaine-Joux.

VOTE

pour

: 27

contre

: 2 (A.PASTERIS- F.DUGERDIL)

abstention

: 2 (J.BERRUEX-S.USEGLIO)

Procès -verbal- Conseil Municipal du 29 juin 2021- 02/15

En Cours De Traitement En Cours De Traitement En Cours De Traitement

03 / DEL2021-128 : Budget supplémentaire 2021 - Budget de l'Eau

Budget Eau	Depenses	RECETTES
Fonctionnement	437 283.38 €	437 283.38 €
Investissement	292 460.83 €	292 460.83 €
Total	729 744.21 €	729 744.21 €

Alain ROGER précise, en ce qui concerne la ligne négative relative à l'emprunt, que la somme de 70 000€ avait été inscrite afin d'équilibrer le Budget Primitif mais qu'étant donné l'affectation du résultat, l'emprunt n'était pas nécessaire et a donc été supprimé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

04 / DEL2021-129 : Budget supplémentaire 2021 - Budget de l'Assainissement

Budget Assainissement	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	213 517.78 €	213 517.78 €
Investissement	78 353.71 €	78 353.71 €
Total	291 871.49 €	291 871.49 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

05 / DEL2021-130 : Budget supplémentaire 2021 - Budget de Plaine-Joux

Budget Plaine-Joux	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	82 027.10 €	82 027.10 €
Investissement	495 408.48 €	495 408.48 €
Total	577 435.58 €	577 435.58 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

06 / DEL2021-131 : Budget supplémentaire 2021 - Budget de la Base de loisirs

Budget Base de loisirs	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	794 823.71 €	794 823.71 €
Investissement	256 715.47 €	256 715.47 €
Total	1 051 539.18 €	1 051 539.18 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

07 / DEL2021-132 : Budget supplémentaire 2021 - Budget des Forêts

Budget Forêts	DEPENSES	RECETTES	
Fonctionnement	17 974.15 €	17 974.15 €	
Investissement	7 596.00 €	7 596.00 €	
Total	25 570.15 €	25 570.15 €	

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Procès -verbal- Conseil Municipal du 29 juin 2021-03/15

AFFAIRES CULTURELLES

08/ DEL2021-133 : Convention pour le dépôt de la sculpture monumentale « La Grande Echelle » de Charles Semser, propriété de l'Etat, gérée par le Centre National des Arts Plastiques(C.N.A.P)

Delphine CHATRIAN explique à l'assemblée qu'à la suite de l'évènement artistique « Sculptures en montagne – Poème dans l'espace » qui s'est déroulé à Passy en 1973, cinq sculptures ont été conservées sur le territoire de Passy, dont celle de Charles Semser.

Delphine CHATRIAN indique ensuite que la sculpture de Charles Semser « La Grande Echelle » a été acquise par le Ministère des Affaires Culturelles et de l'Environnement en 1974 et a intégré le Fonds National des Arts Contemporains (F.N.A.C), collection publique d'œuvres d'art de l'Etat. Celui-ci gère actuellement pour le compte de l'Etat, les œuvres et objets d'art inscrits sur l'inventaire du FNAC.

Cette sculpture a été mise en dépôt à Passy, sur la place Théophile Vallet au Plateau d'Assy et depuis cette date, aucun acte administratif n'a été notifié visant à proroger le dépôt de cette œuvre sur le territoire. Le C.N.A.P renouvelle cette mise en dépôt pour une durée de dix ans et fixe ainsi via une convention les conditions et responsabilités de la mairie de Passy envers cette œuvre.

Delphine CHATRIAN informe également l'assemblée qu'une exposition permanente consacrée à Charles SEMSER débute le 02/07 au centre culturel du Plateau d'Assy, de 15h à 18h.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

09/ DEL2021-134 : Convention tripartite entre l'association diocésaine d'Annecy, la paroisse Saint-François d'Assise et la commune de Passy relative au fonctionnement de l'outil numérique de visite en autonomie de l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce

Delphine CHATRIAN informe l'assemblée que dans le cadre du programme intercommunal « Espace Valléen » visant à diversifier l'offre touristique « Quatre saisons » au Pays du Mont-blanc et auquel la commune de Passy a adhéré, un outil numérique de visite en autonomie a été élaboré sur l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce au Plateau d'Assy, en accord avec l'association diocésaine d'Annecy propriétaire de l'édifice.

Elle explique qu'il convient ainsi d'établir une convention entre la commune de Passy, l'association diocésaine d'Annecy et la paroisse Saint-François d'Assise afin de définir les modalités de fonctionnement de ce média numérique et de préciser les rôles de chaque partenaire : objet, prix de location du produit, canaux et horaires de distribution, modalités financières liées au fonctionnement du média mais également conditions d'aide financière de la commune qui pourra porter sur des projets futurs de travaux sur l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10/ DEL2021-135 : Demande de subvention dans le cadre du plan départemental d'aide à la culture pour les Arts Vivants

Delphine CHATRIAN rappelle que le Parvis des Fiz dont l'activité a subi le contexte sanitaire dû à la Covid-19 ayant engendré une perte de recettes financières, peut prétendre à entrer dans le dispositif d'aide départemental à destination du monde culturel.

Elle indique ainsi qu'une subvention de 20 000€ maximum par structure pourra être allouée et qu'à ce titre, la commune de Passy doit déposer une demande de subvention avant le 15 septembre 2021 pour une attribution en décembre 2021.

Monsieur le Maire indique que l'on s'achemine vers une baisse d'intensité de la vaccination et que d'ici la fin d'été 2021, il ne subsistera plus qu'une seule ligne de vaccination. La saison Arts Vivants pourra ainsi reprendre à la rentrée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11/ DEL2021-136 : Gestion du stock de livres de la bibliothèque et dons

Delphine CHATRIAN explique qu'afin d'améliorer la qualité des collections et de maintenir l'adéquation entre le livre et son public une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale est ainsi proposée définissant les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque municipale.

Delphine CHATRIAN précise que ces livres peuvent être valorisés comme papier à recycler ou cédés gratuitement à des institutions qui pourraient en avoir besoin, ou encore vendus à la braderie organisée par la bibliothèque selon l'état et la qualité du livre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

EDUCATION-JEUNESSE

12/ DEL2021-137 : Participation financière réciproque pour les enfants scolarisés sur une autre commune-ville de Saint-Gervais-les-Bains

Vanessa TOURNIER rappelle que, selon l'article L212-8 du Code de l'Education, "lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence".

Elle explique ensuite qu'un accord a été formalisé pour l'année scolaire 2021/2022 par l'établissement d'une convention entre les communes de Saint-Gervais-les-Bains et Passy arrivant à son terme, et qu'il convient de soumettre au Conseil Municipal le projet de convention correspondant aux années scolaires 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024 (coût de participation arrêté à 1000 euros par élève, par an) .

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

13/ DEL2021-138: Pass' Scolaire Pays du Mont-Blanc saison 2020-2021-Régularisation

André THIMJO indique que la présente délibération est prise postérieurement à la saison 2020/2021 au cours de laquelle l'opération Pass' scolaire s'est poursuivie, de manière à ce que la collectivité puisse procéder à la refacturation à la STBMA (Société des Téléportés Bettex Mont d'Arbois), dont le système de gestion diffère.

Il précise que les modalités d'accès ont été définies en accord avec la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, la Communauté de Communes de la vallée de Chamonix Mont Blanc et la Commune de la Giettaz.

André THIMJO précise également qu'il s'agit cette année d'une refacturation minime, car de nombreux Pass' ont été remboursés.

Monsieur le Maire ajoute que ce produit fonctionne bien : 4200 Pass' ont été distribués sur tout le territoire. Il indique également qu'une discussion est engagée pour une revalorisation l'année prochaine.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

INFRASTRUCTURES TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

14 / DEL2021-139 : CLIMAT AIR ÉNERGIE – Convention Air Arve de la Région – Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve, la « Convention Air Arve » a été passée entre la région et les 5 communautés de communes concernées, celle-ci intégrant des actions de la CCPMB (Fonds Air Gaz, Fonds Air Véhicules, Étude station GNV/H2, Fonds d'aide direct aux travaux de rénovation énergétique).

Monsieur le Maire explique ensuite que l'action 5 de la convention concerne les aménagements, équipements et services pour la mobilité douce. La commune souhaite ainsi se positionner sur un projet de création d'une Voie Verte sur la Grande Rue Salvador Allende, sur laquelle de nombreux vélos circulent comme les élus ont pu le constater le matin-même, lors d'une visite à l'école de Chedde Centre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

15/ DEL2021-140 : Projet d'aménagement de la zone des mouilles

Belgin CETIN explique que de nombreux porteurs de projets sportifs ont manifesté leur intérêt pour le territoire et que la commune souhaite ainsi aménager la zone des Mouilles située à proximité des équipements sportifs de Marlioz. L'ensemble des travaux concerne la viabilisation du site pour permettre la création des lots destinés à la vente et comprendront ainsi une voie d'accès avec les réseaux associés, les attentes réseaux (réseaux secs et réseaux humides) au niveau des différentes parcelles à aménager et un parking mutualisé pour les visiteurs.

Belgin CETIN ajoute que dans le cadre de ce projet, le rejet des eaux pluviales est prévu dans l'Arve et qu'un dossier Loi sur l'Eau au titre de la déclaration est donc nécessaire.

Elle dit également que tous les acteurs seront mis en contact afin d'élaborer un projet concerté.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des précisions seront données lorsque toutes les candidatures auront été analysées et qu'il s'agit d'entreprises à vocation sportive et hôtelière.

Cette délibération est adoptée à la Majorité :

VOTE

pour : 27 : /

contre

: 4 (J.BERRUEX-S.USEGLIO- A.PASTERIS- F.DUGERDIL-MC.AUBRY-J.SARTELET) abstention

Monsieur le Maire demande alors si le groupe PassyPassion souhaite justifier cette abstention.

Ce à quoi André PASTERIS répond qu'il s'abstient car il n'est au courant de rien en ce qui concerne ce projet.

Monsieur le Maire explique qu'il ne s'agit que de voter le principe d'aménagement et que rien n'est figé. Il dit ensuite que, concernant les projets, l'équipe actuelle préfère voter des délibérations contrairement à ce qui se faisait sous le mandat précédent ou les projets étaient présentés à l'étape déjà avancée de la demande de subvention.

Procès-verbal du conseil municipal de PASSY (74) - 29 juin 2021 - 06/15

Il informe ensuite le groupe PassyPassion que de nouvelles informations leur seront transmises lors des Commissions Urbanisme et Sports, notamment concernant le prix de vente.

16/ DEL2021-141: Projet de rénovation énergétique du bâtiment culturel-Plateau d'Assy

Jean FONTAINE indique que la commune souhaite s'engager dans la rénovation du Centre Culturel du Plateau d'Assy.

Ce programme se caractérise par une rénovation énergétique globale du bâtiment, hors éclairage, l'estimation des travaux s'élevant à 649 000 € HT minimum ; le gain énergétique attendu dans le cadre de ces travaux pouvant atteindre 40%, comme c'est le cas pour les bâtiments déjà rénovés de Marlioz et Chedde Centre.

Monsieur le Maire explique que cette rénovation est nécessaire, la garderie « Les Oursons » située à l'étage du bâtiment souffrant d'un problème de chauffage chaque hiver.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

17 / DEL2021-142 : Modification du poste d'Assistant d'accueil Petite Enfance- ouverture au cadre d'emplois des agents sociaux

Vanessa TOURNIER précise que la modification du tableau des emplois consiste à étendre le poste d'assistante d'Accueil Petite Enfance au cadre d'emplois d'agents sociaux territoriaux, alors même qu'il était déjà ouvert au seul cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture afin de faciliter le recrutement sur cet emploi.

Il convient donc de supprimer le poste d'assistante d'Accueil Petite Enfance ouvert par délibération n°3 du 28/11/2002 à temps complet au cadre d'emplois des auxiliaires de Puériculture et créer le poste d'assistante d'Accueil Petite Enfance ouvert à temps complet aux cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture et agents sociaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

18/ DEL2021-143: Conclusion d'un contrat d'apprentissage rattaché au pôle Espaces Verts au sein du service Infrastructure, Travaux et Environnement (ITE)

Jean-Yves DEMELUN explique qu'il est proposé de recourir à un contrat d'apprentissage rattaché au pôle espaces verts au sein du service Infrastructures, Travaux et Environnement dans le cadre de la préparation d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) pour une durée de deux ou trois ans, à compter de la rentrée 2021.

Monsieur le Maire ajoute que ces formations sont très intéressantes et qu'il est important de donner aux jeunes, la chance de se former sur le terrain.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

19 / DEL2021-144 : Création de vingt-huit emplois non permanents dans le cadre d'un besoin saisonnier ou temporaire de la station de ski de Plaine-Joux pour la saison d'hiver 2021-2022

André THIMJO précise que la création des 28 emplois résulte de la nécessité de recruter des agents contractuels pour assurer les missions liées à la saison touristique dans le cadre des activités hivernales.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

20 / DEL2021-145 : Modification du poste d'agent d'exploitation de la voirie : ouverture au poste d'agent de maîtrise – Rattachement au pôle Espaces Verts

Jean-Yves DEMELUN précise que la modification du tableau des emplois consiste à étendre le poste d'agent d'exploitation de la voirie – chemins de montagne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, alors même qu'il est ouvert au seul cadre d'emplois des adjoints techniques

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

21 / DEL2021-146: Modification du poste de Responsable du Pôle Espaces Verts

Jean-Yves DEMELUN précise que la modification proposée consiste à étendre le poste de responsable des espaces verts au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux afin de faciliter le recrutement sur ce poste. Ce poste est ouvert aux seuls cadres d'emplois des techniciens et agents de maîtrise territoriaux

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

22 / DEL2021-147 : Modification du poste d'agent en charge de l'entretien des espaces verts

Jean-Yves DEMELUN précise que la modification du tableau des emplois consiste à étendre le poste d'agent en charge de l'entretien des espaces verts au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, alors même qu'il est ouvert au seul cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

23 / DEL2021-148 : Municipalisation de l'exploitation de la cuisine centrale pour une restauration collective de qualité

Rémi KLEIN explique que la volonté de la municipalité est de proposer une alimentation de qualité favorisant les circuits courts, l'agriculture raisonnée ou Bio dans le cadre de la loi Egalim : 50 % de produits locaux, au moins 20 % d'origine biologique.

L'arrivée à son terme du contrat de préparation de repas livrés à destinations des usagers de son service de restauration municipale et de CCAS confié à SODEXO par marché le 1^{er} septembre 2017, coïncide avec le souhait de la commune de reprendre ce service en régie sous la forme d'un Service Public Administratif (SPA) et de considérer, dans le cadre règlementaire, la liste du personnel susceptible d'être transféré.

Rémi KLEIN précise que le personnel a ainsi été reçu lors d'une réunion collective, puis individuellement, afin de présenter le projet et faire des propositions dans la perspective d'intégrer le personnel communal.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

VOTE

pour : 27

contre : 2 (A.PASTERIS- F.DUGERDIL) abstention : 2 (J.BERRUEX-S.USEGLIO)

Jean-Yves DEMELUN intervient pour indiquer que cette proposition a été validée en Comité Technique lors duquel les élus de PassyPassion étaient présents, et que ce vote d'abstention ne peut donc pas traduire un manque d'information.

Monsieur le Maire prend la parole à son tour et signale qu'il s'agira véritablement de confectionner des repas dans une optique de qualité avec des produits bio notamment.

COMMANDE PUBLIQUE

24 / DEL2021-149 : Avenant n°4 au marché de prestations de fabrication de repas à la cuisine du Frioland et livraison en liaison froide et convention de prolongation d'occupation du domaine public de la cuisine centrale du Frioland

La délibération instaurant la gestion communale de la cuisine centrale à compter du 3 janvier 2022 ayant été votée précédemment, Alain ROGER explique que pour assurer la continuité du service entre le 1^{er} septembre 2021 et le 3 janvier 2022, il convient de prolonger la mission de la SODEXO pour une durée de 4 mois et de signer un avenant au marché lui permettant de poursuivre la prestation de fabrication de repas et de livraison en liaison froide, et prolongeant la convention d'occupation du domaine public pour la cuisine centrale du Frioland qui appartient à la Commune de Passy.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas d'augmentation de tarif.

Alain ROGER confirme, excepté la révision normale prévue au contrat.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

25 / DEL2021-150 : Autorisation de signature du marché « Contrat de maintenance et d'exploitation des chaufferies communales »

Alain ROGER indique que le marché « Contrat de maintenance et d'exploitation des chaufferies communales » est arrivé à son terme le 31 mai 2021 et qu'une nouvelle consultation a été lancée à laquelle seule VINCI Facilities - Dauphiné Savoie Maintenance Services a répondu.

Il indique également que tous les sites de la commune pourront être traités et que des économies pourront ainsi être effectuées sur le budget de l'année prochaine.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

SPORTS

26 / DEL2021-151 : Report d'échéance des abonnements annuels des usagers de la Piscine de Marlioz

Clément VALENTIN rappelle à l'assemblée que la piscine de Marlioz a dû être fermée du 26/10/20 au 08/06/21 pour cause de crise sanitaire due à la Covid-19 et que cette fermeture de plus de 32 semaines a impacté directement les usagers de la piscine et spécifiquement ceux ayant payé un abonnement annuel.

Afin de dédommager les abonnés de l'impossibilité d'utiliser la piscine, il est ainsi proposé de reporter la date de fin de leur abonnement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

27 / DEL2021-152 : Acquisition des parcelles cadastrées section OI n°2394, 3250, 3444 et 1616, propriété de l'indivision FOURNIER, d'une superficie d'environ 602m² et situées 600, rue de la Freille

Belgin CETIN indique à l'assemblée que l' l'indivision R.FOURNIER a proposé à la commune d'acquérir l'ancienne boucherie et le terrain attenant situés au 600, rue de la Freille pour la somme de 99 000 €. Ce que la commune a accepté, sous condition d'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que l'article polémique paru dans la presse récemment est infondé puisque la commune n'a pas exercé son droit de préemption. Il ajoute que le collectif Collair'pur qui souhaitait acquérir ce bâtiment a été reçu en mairie au sujet de son projet de Recyclerie.

Il ajoute que la priorité est en effet donnée à l'aide cantonale alimentaire dont le déménagement dans un local plus adapté est nécessaire, suite à l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

André PASTERIS souhaitait connaître la destination de cette acquisition mais signale que Monsieur le Maire vient de lui donner réponse.

Il ajoute que le groupe PassyPassion est entièrement d'accord avec cette décision et remercie l'indivision Fournier pour le prix de vente de 165€/m², lui paraissant bien plus raisonnable que le prix de vente de la maison Colson..

Belgin CETIN répond que le prix de vente de la maison Colson a été fixé par France Domaines.

Monsieur le Maire dit alors que France Domaines n'a pas été consulté pour cette transaction, car comme l'explique Belgin CETIN, la transaction est inférieure à 180 000€.

André PASTERIS répond qu'il a bien compris cette procédure mais que l'indivision Fournier aurait pu elle aussi vendre à un prix plus élevé...

Il ajouté également qu'il y a sans doute un problème car la parcelle P1661 a déjà été vendue en janvier 2021.

Belgin CETIN répond que le service urbanisme vérifiera.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Procès-verbal du conseil municipal de PASSY (74) - 29 juin 2021 - 10/15

CCPMB

28 / DEL2021-153 : Approbation des statuts de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Monsieur le Maire indique qu'il convient de valider, afin de les mettre en conformité avec les évolutions législatives en vigueur, la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc approuvée lors du Conseil Communautaire du 02 juin 2021,.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

29 / DEL2021-154 : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un besoin lié à un besoin saisonniersentiers de montagne

Jean-Yves DEMELUN précise que la création qui suit résulte de la nécessité de recruter un agent contractuel dans le cadre d'un besoin saisonnier pour assurer l'entretien des sentiers de montagne et ce dans l'attente du recrutement d'un agent permanent.

Il convient donc de créer le poste_d'agent d'entretien des sentiers de montagne pour un contrat mensuel à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 3 mois au grade d'adjoint technique territorial avec une rémunération calculée par référence à l'indice brut 354 et à l'indice majoré 332.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

30 / DEL2021-155: Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service Infrastructure Travaux et Environnement – « Passy-Accueil » au Plateau d'Assy (application de l'article 3-I-1° de la Loi n°84-53 du 26/01/1984)

Jean-Yves DEMELUN explique qu'il est nécessaire de prolonger le contrat d'un agent pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au sein du service administratif Infrastructure Travaux et Environnement et de l'agence postale communale.

Il ajoute également que cet emploi se justifie par la nécessité de rattraper du retard pris dans la gestion des dossiers et qu'il convient donc de créer le poste suivant de secrétaire chargée de tâches administratives et d'accueil au sein des services infrastructure/travaux et agence postale communale à temps non complet 28/35ème pour une durée de 6 mois sur un grade d'adjoint administratif (cat C) avec une rémunération calculée par référence à l'indice brut 358 et à l'indice majoré 335

Monsieur le Maire explique que « Passy accueil » sera le nouveau nom donné à l'agence postale et que les agents ont été formés afin de pouvoir diffuser des informations touristiques, notamment.

Jean-Yves DEMELUN reprend la parole pour indiquer qu'il s'agit de la prolongation d'un poste existant et que ceci permettra de disposer de plus de temps pour organiser le recrutement d'un agent technico-administratif.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

MOTION de soutien à la Fédération Nationale des communes forestières de France

CONSIDERANT:

- -Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10M€ par an en 2024-2025.
- -Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- -Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévus dans le futur contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT:

- -L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- -L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits dans ce secteur
- -Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique.

La Commune de Passy, comme la Fédération Nationale de Communes forestières, réunie en Conseil Municipal le 29 juin,

✓ EXIGE:

- -le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- -la révision complète du Contrat d'Objectifs et de performance Etat-ONF.

✓ DEMANDE:

- -une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- -un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Christèle Rebet explique que la Fédération Nationale des Communes Forestières est une association regroupant les collectivités ainsi que les propriétaires de groupements forestiers, à l'origine de nombreux projets tels que l'exploitation d'une parcelle forestière par les élèves de l'école de Chedde le Haut.

Elle explique ensuite que cette motion permettra d'intervenir auprès du gouvernement afin de tenter de maintenir les services de l'Office National des Forêts dont le travail est essentiel pour la gestion de nos forêts, rendue de plus en plus difficile par les changements climatiques notamment.

Elle dit également que l'on subit le marché mondial actuellement à cause de la crise du bois et et que les agences de l'ONF sont absolument nécessaires pour relancer la filière.

Alain ROGER cite comme exemple le chantier de rénovation énergétique qui a pris plus de 7 mois de retard à cause de la pénurie de bois.

Questions orales

Groupe passy Passion

Monsieur Le Maire,

Dans l'intérêt des commerces de l'Abbaye, serait-il possible de mener une réflexion concernant le parking de l'Abbaye ? En effet, celui-ci sature en période scolaire, du fait de la proximité avec le lycée, et nous souhaiterions donc savoir s'il est possible de créer une zone bleue sur ce parking.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une bonne idée, la taille de ce parking le permettant et qu'il faudra vérifer ce qu'il est possible de faire au niveau règlementaire.

Jean FONTAINE confirme que la création d'une zone bleue est possible et sera mise en place prochainement.

COMMUNICATIONS (CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2021)

Décisions du Maire

Les décisions sont consultables dans le dossier du Conseil Municipal (Secrétariat Général)

41/21	Travaux de renouvellement du réseau AEP sur la rue des Cottages		
	Marché conclu avec la société SAN SEGUNDO TP aux Houches		
	Pour un montant de 108 869,00€HT		
42/21	Tarifs communaux du 01/06/21 au 30/09/21		
	Aire naturelle de camping de Plaine-Joux		
43/21	Occupation du domaine public communal pour la pratique des sports de pagaie à la		
	base de loisirs		
	Autorisation accordée à la SRAL Adventures PAYRAUD		
	Du 15 juin au 15 septembre 2021		
44/21	Achat de carburant en vrac		
	Marché conclu avec la société VALLIER PRODUITS PETROLIERS à Annecy Le Vieux		
	Pour un montant annuel minimum de 60 000,00€ HT et 200 000,00€ HT maximum		
45/21	Travaux de déconstruction d'un bâtiment classé intégrant un démontage de		
	l'ossature bois en vue de son réemploi		
	Marché conclu avec la société BENEDETTI GULEPA à Passy		
	Pour un montant de 208 280,00€ HT		
47/21	Convention d'occupation d'un logement communal Situé 223 Avenue du coteau		
	Attribué à M. Alexis GAGNEAUD		
	Pour un loyer mensuel de 496,48€+ 57,32€ de charges		
48/21	Contrat de logement 2021		
	Pour Madame Estelle GENCE		
	Situé 223 avenue du coteau-école maternelle Chedde Jonction		
	Loyer mensuel fixé à 5165,41 €+ 59,63€ de charges prévisionnelles		
49/21	Création de la Régie de recettes église Notre Dame de Toute Grâce		
50/21	Tarifs communaux Parkings de la plage, des Granges et des Criques		
	Saison d'été 2021		
DECISIO	ONS DU CCAS		
01/21	Modification des articles 5 et 12 de la régie mixte de la résidence autonomie « Le		
	Passyflore »		
	Article 5 : La régie encaisse désormais les cautions		
	Article 12 : Pour effectuer ses remboursements la Régisseuse est doté d'une CB qui lui permet		
	d'effectuer des retraits en distributeur		

Demandes d'autorisations d'urbanisme déposées sur les biens communaux

Les dossiers des demandes d'autorisations d'urbanisme sont consultables dès lors que l'instruction est close.

Période: avril 2021 - juin 2021

Nombre de dossiers: 2

Date décision	Pétitionnaire	N° dossier	Objet des travaux	Adresse des travaux
30/04/2021	COMMUNE	PERMIS n°: PC07420821A0033	Remplacement du chalet bois actuel de la "Buvette de la Plage".	LAC
			Projet comprenant: démolition du chalet existant et la reconstruction d'un nouveau chalet bois avec extension de 12m² sur la façade Ouest.	
07/06/2021	COMMUNE	DECLARATION PREALABLE n°: DP07420821A0106	Dans le cadre de la sécurisation du square avec le foyer-logement PASSYFLORE, une clôture d'une hauteur de 1,73m va étre édifiée entre le parking et le square. Un portail en barreaudage sera également mis en place pour couvrir l'accès entre les 2 entités.	SQUARE PASSYFLORE

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h06.

Le secrétaire de séance,

Belgin CETIN

Le Maire,

Raphaël CASTERA,